

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2026-011

Date de convocation : **2 mars 2026**

Nombre de délégués en exercice : **26**
Nombre de membres présents : **15**
Nombre de membres votants : **15**

L'an deux mille vingt-six, le **9 MARS** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, MARTIN, GIORGIO, PASCUAL, BURLET, GRATALOUP, BOBICHON, COQUARD, DIDELET, BOICHON, GROSSIORD, BOUKACEM, LHOPITAL.

MME NELIAS,

Secrétaire de séance : MME NELIAS

Objet : Demande de subventions à l'Agence de l'Eau

Monsieur le Président explique que l'Agence de l'Eau, dans le cadre de son 12^{ème} programme 2025-2030, définit 5 axes d'intervention dans les territoires :

- Organiser la sobriété des usages pour tous les acteurs :
 - Economiser l'eau pour réduire les prélèvements dans les milieux
 - Organiser et gérer le partage de l'eau entre les usages
 - Mobiliser des ressources de substitution
 - Renforcer la connaissance des pressions de prélèvement sur les milieux naturels
- Favoriser les dynamiques naturelles des milieux et reconquérir la biodiversité
- Améliorer la qualité des eaux des milieux
- Gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable
 - Gérer durablement les services d'eau potable
 - Aider les collectivités rurales à investir au bon niveau
 - Favoriser une gestion globale de l'alimentation en eau potable
 - Aider les collectivités à s'adapter aux enjeux émergents
- Préserver et restaurer les capacités des sols à infiltrer, stocker l'eau et recharger les aquifères

Monsieur le Président rappelle que :

- La nappe du Garon a été classée en ZRE.
- Le SIDESOL a signé le contrat de bassin du Garon porté par le SMAGGA qui a permis d'obtenir un financement de l'Agence de l'Eau pour des travaux de renouvellement sur le territoire du bassin versant du Garon pour la période 2022-2024.
- Le SIDESOL intervient dans le cadre de la gestion quantitative de la ressource en eau.
- Un PTGE, également porté par le SMAGGA, est en cours de finalisation.
- Un contrat Eau et Climat est finalisé et est en cours de signature.

Le SIDESOL s'engage dans ce contrat à réaliser les travaux suivants, qui seront ainsi financés à 50% par l'Agence de l'Eau :

Compteurs de sectorisation (17)	260 000 €
Création d'un nouveau champ captant à Millery (hydrogéologue et enquête publique)	123 000 €

M. le Président rappelle également qu'économiser l'eau par la réduction des fuites est l'objectif du programme de renouvellement des conduites, ainsi pour l'année 2026, un programme de renouvellement de 4 800 000 € portant sur des opérations issues des priorités établies par le schéma directeur a été voté par le Comité Syndical. Ce programme de travaux n'a pas été retenu dans le cadre du Contrat Eau et Climat, toutefois, il est éligible au financement de l'Agence de l'Eau dans le cadre de son 12^e programme.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 12/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-200080786-20260309-2026_011-DE

M. le Président ajoute que, compte tenu de la topographie relativement marquée et variée sur le territoire du Syndicat, les pressions sur le réseau sont assez fortes (supérieures à 6 bars) sur une bonne partie du territoire. Ces fortes pressions favorisant les fuites, des travaux de réduction de pression sur le réseau ont été inscrits au budget pour un montant de 64 000 €. Ils consistent essentiellement en la pose de stabilisateurs de pression.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Sollicite** l'aide de l'Agence de l'Eau dans le cadre de son 12^e programme, pour la réalisation du **programme de renouvellement des canalisations** pour un montant de 4 800 000 €, et pour la réalisation de travaux pour **la réduction de pression** pour un montant de 64 000 €
- **Sollicite, dans le cadre du contrat Eau et Climat**, l'aide de l'Agence de l'Eau, pour la **pose de 17 compteurs de sectorisation** pour un montant de 260 000 €, et pour la **création d'un nouveau champ captant** sur la Commune de Millery pour un montant de 123 000 €
- **Décide** de réaliser ces opérations sur le réseau d'eau potable (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable,
- **Décide** de mentionner dans les pièces des Dossiers de Consultation des Entreprises que les opérations seront réalisées sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé tous les Membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

La Secrétaire de séance
Agnès NELIAS



Le Président
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-200080786-20260309-2026_011-DE